



Montreuil, le 26 juin 2025

À l'attention de :

Mme Sarah EL HAÏRI, Haut-Commissaire à l'Enfance

N/Réf. : NP/CB/PL
N°81_20250626

Objet : Situation du secteur de la petite enfance

Madame la Haut-Commissaire,

Depuis plusieurs années, la Fédération CGT des Services publics sollicite le gouvernement concernant la situation dégradée dans le secteur de la petite enfance.

Il y a de moins en moins de professionnel·les diplômés et qualifiés qui sortent des écoles. Des écoles ferment et des financements de formations s'arrêtent ! Plusieurs fermetures d'écoles d'auxiliaires et plus de financement de formation par l'employeur : contexte d'austérité, donc pas d'évolution de carrière, pas d'acquisition de qualification.

Les recrutements dans les Établissements d'accueil du jeune enfant sont de plus en plus difficiles, or ils sont pourtant essentiels pour assurer la qualité d'accueil des enfants et de leurs familles. Actuellement, les conditions de travail, les responsabilités prises et les salaires de ces professionnel·les n'attirent pas.

Le Comité de filière petite enfance (CFPE), auquel la CGT participe activement depuis sa création en 2021, a mis en évidence le manque d'attractivité de ce secteur. Le CFPE a pris des mesures qui sont malgré tout insuffisantes.

Il y a urgence à agir, afin que les répercussions sur le terrain se fassent sentir rapidement.

Si nous voulons pallier la pénurie de professionnel·les, il faut créer des centres de formation et les rendre plus accessibles.

Une prise en charge financière devrait être systématique, mais par qui ? La formation professionnelle relève de la région et, cependant, les employeurs ont un volet pour attribuer des bourses et mettre en place la formation avec maintien de salaire.

De plus, la qualité de ces formations professionnelles ne doit pas être revue à la baisse. L'accueil des jeunes enfants et leur accompagnement nécessitent un savoir et un savoir-faire spécifiques. Il est intolérable de rogner sur la qualité au prétexte du manque de personnels.

Prochainement, vous envisagez une refonte des diplômes de la petite enfance. Cette initiative nous questionne beaucoup. Nous craignons que ce remaniement déprécie la qualité des diplômes actuels et nous allons vers une uberisation et une polyvalence du secteur.

De plus, la revalorisation des métiers de la petite enfance passe par une augmentation salariale. Il y a un an, le « bonus attractivité » a été voté pour une augmentation de 100 euros net mensuelle, pour les agent·es de la fonction publique territoriale travaillant auprès des enfants.

Toutefois, cette augmentation est une prime laissée à la libre administration des collectivités. Elle n'est ni pérenne, ni équitable entre les agent·es de collectivités différentes.

La Fédération CGT des Services publics revendique l'attribution du complément de traitement indiciaire, une véritable catégorie B pour les auxiliaires de puériculture et une véritable catégorie A pour les éducatrices et éducateurs de jeunes enfants. Ces trois exigences seraient une réelle reconnaissance pour les agent-es déjà en poste et répondraient au besoin d'attirer de nouvelles et nouveaux professionnel·les.

Il est essentiel d'améliorer les conditions de travail dans les Établissements d'accueil du jeune enfant. L'objectif est tout de même de modifier le taux d'encadrement auprès des enfants de 1 professionnel pour 5 enfants en 2027 à 1 pour 4 en 2030.

Pour cela, l'embauche de professionnel·les diplômés ou qualifiés doit être privilégiée, en inversant le ratio actuel jusqu'à obtenir 60 % de diplômés pour 40 % de qualifiés. Nous demandons également l'abrogation de l'arrêté du 29 juillet 2022 permettant le recrutement de personnels sans aucune qualification afin de venir travailler auprès des enfants.

C'est ce qui, à terme, permettra un accueil qualitatif de chaque enfant et de sa famille.

En effet, actuellement, il est très compliqué, faute de moyens, de pouvoir accompagner des enfants qui ont des besoins spécifiques liés à un quelconque handicap.

La création en janvier dernier d'un service public de la petite enfance nous semble pertinente seulement s'il mène une véritable politique pour ce secteur en tension.

Ce dernier réaffirme que la compétence de la petite enfance est dévolue aux mairies. Nous avons donc une augmentation de besoins de la population, une volonté politique de natalité mais, *a contrario*, une baisse des DGF, aucune recette supplémentaire pour les collectivités et moins de professionnel·les pour mettre cette mission en œuvre.

Il est urgent que notre gouvernement prenne de réelles mesures qui auront un impact sur le quotidien des agent-es.

La Fédération CGT des Services publics continue d'exiger la prise en compte de la pénibilité, qui permettrait un départ anticipé à la retraite pour ces professionnel·les.

Nous restons bien évidemment disponibles pour en échanger avec vous lors d'un rendez-vous afin de porter les revendications des professionnel·les de la petite enfance.

Dans cette attente, recevez, Madame la Haut-Commissaire, nos respectueuses salutations.

Pour la Fédération CGT des Services publics,
Natacha POMMET



Secrétaire générale